

CHARTRE DES STAGES DE BIVOUAC LEGER

1/ STAGES

Nos stages sportifs ont lieu en extérieur le plus souvent en pleine nature.

Nos stages sportifs proposent des initiations au bivouac léger sur plusieurs jours, sans hébergement. Le participant devra transporter son abri et de quoi dormir, ayant pour but d'être proche de la nature et vivre intensément des moments de partage sportif.

Nos stages sont ouverts à tous, les mineurs devront avoir une attestation signée des parents. Pour participer, il suffit d'avoir le niveau physique requis.

Le plus souvent pendant les stages, la nourriture n'est comprise que partiellement, les ravitaillements se feront au fur et à mesure.

2/ L'ENTREPRISE

L'entreprise PATRAILLI (micro-entreprise à responsabilité limitée, EIRL) a pour but de promouvoir tous les types de sports d'endurance de pleine nature, associé au bivouac léger.

Simon Guignard le guide détient un bac+2 en STAPS, spécialité APPN.

3/ MODALITES D'INSCRIPTION

La fiche d'inscription, de type « Google Forms » dûment complétée devra être remise au plus tard 7 jours avant le début du stage, le paiement pourra être réalisé sur place ou en amont.

Le participant doit avoir un certificat médical spécifiant une non contre-indication à la pratique spécifique du stage.

Le participant doit avoir une assurance de type responsabilité vie civile.

4/ CONDITIONS DE REGLEMENT

Les règlements du stage peuvent être faits par chèque, PayPal, virement bancaire ou en espèces. Aucun remboursement n'est prévu.

5/ RESERVATIONS

Les réservations seront validées suite à l'inscription sur le « Google Forms », le participant s'engage alors à payer le stage.

6/ ANNULATION ET REMBOURSEMENT

L'entreprise Patrailli, s'engage à rembourser tous les participants si le stage est annulé, avant le premier jour.

Aucun remboursement n'est prévu en cas d'arrêt du participant en cours de stage.

7/ ASSURANCES

L'entreprise au nom de Simon Guignard détient sa propre assurance.
Cependant les participants seront couverts par leurs assurances responsabilités vie civile.
Une photocopie de cette assurance devra être envoyée via le « Google Forms ».

Patrailli, vous conseille de souscrire une assurance en termes de responsabilité civile et individuel accident, couvrant les sports de pleine nature.

8/ ACCUEIL ET HORAIRES

Le premier rendez-vous sera donné la veille pour pouvoir faire un briefing des capacités de chacun, mais aussi des attentes du stage.
Le lieu et l'heure seront spécifiés dans la « fiche stage » envoyé à tous les participants après leurs inscriptions.

9/ DEPLACEMENTS

Les déplacements s'effectueront à force humaine.

10/ ENCADREMENT

L'encadrement est assuré par Simon Guignard détient un bac+2 en STAPS, spécialité APPN.

En cas d'accident, le cas échéant, l'encadrant sera habilité à prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver la santé du participant : appel des services compétents (SAMU, Pompiers,...), procédures d'urgence.

11/ LES ACTIVITES ET LEURS CONDITIONS DE PRATIQUE

Tout participant doit respecter les règles de vie suivantes :

- Respecter l'encadrant mais aussi les participants.
- Respecter le matériel prêté.
- Respecter la nature et l'environnement.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- Le participant doit avoir une tenue adaptée à la pratique de l'activité, les détails seront spécifiés dans la « fiche stage ».

12/ VOLS

Aucun recours, ne pourra être exercé contre l'entreprise Patrailli en cas de vol pendant le stage.

En vous inscrivant vous acceptez automatiquement la "charte des stages".

Mais aussi vous acceptez la prise de photos ou de vidéos qui vous seront transmis à la fin du stage.